

AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL

– 27 JUIN 2022 –

**AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU BUREAU PRÉSENTS
ET REPRÉSENTÉS PAR DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
EN DATE DU 17 FÉVRIER 2021.**



SOMMAIRE



PREMIÈRE PARTIE 3

Préambule 3

DEUXIÈME PARTIE 6

Avis des commissions. 6

2.1. Aménagement durable de l'espace régional. 7

- Politique de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. 7
- Mobilité et transport. 8
- Aménagement 9
- Biodiversité. 10
- Déchets 10
- Énergie 11

2.2. Qualité de la vie, culture et solidarité 12

- Développement humain et solidaire (avis conjoint Q.C.S. et FER). 12
- Pour une excellence culturelle(avis de la Commission Q.C.S.) .17
- Pour une excellence sportive 18
- Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation des logements. 19
- Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable 19

2.3. Formation, éducation et recherche. 20

- Une politique éducative ambitieuse 20
- Un environnement propice au travail et à la réussite. 21
- Réduire les inégalités scolaires et sociales 21
- Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche 22
- Formation professionnelle 23

ACRONYMES ET SIGLES 24

ANNEXE, COURRIER DE SAISINE 25

PREMIÈRE PARTIE

PRÉAMBULE



Par courrier daté du 10 juin 2022, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi, pour avis, par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les six documents suivants qui seront soumis au vote de l'Assemblée plénière du Conseil régional le 28 juin 2022 :

- Rapport d'activité (R.A.) 2021 du Conseil régional de La Réunion,
- Compte de gestion de la Région pour l'exercice 2021,
- Compte administratif (C.A.) de la Région pour l'exercice 2021,
- Budget Région – budget principal, annexes et autonomes – et affectations du résultat de l'exercice 2021,
- Bilan 2021 de la gestion pluriannuelle – autorisations d'engagement, autorisations de programme et crédits de paiement (A.P., A.E. et C.P.),
- Budget 2022 – projet de budget supplémentaire et Décision modificative n° 1.

Une des missions principales des CESER est de faire part aux Conseils régionaux de leurs avis, en particulier, sur les documents budgétaires et ce, sur saisine de la part de ces derniers. Ces avis, expression de la Société civile organisée, ont pour objectifs d'ouvrir la voie et d'éclairer la décision et de participer à l'action publique des Conseils régionaux sur leurs différents projets, y compris en matière de stratégies et de plans. Conscients de leur rôle d'Assemblée consultative du premier mot, lié aux responsabilités des citoyens engagés qui les composent, les CESER doivent pour produire leurs avis, mobiliser, d'une part, l'ensemble de leurs membres, et d'autre part, le personnel et le matériel mis à leur disposition par les Conseils régionaux.

La réalité quotidienne actuelle du CESER de La Réunion est malheureusement encore celle d'un manque de moyens tant en terme de personnels (non remplacés) que de matériels. Cette réalité dégrade son fonctionnement et ne lui per-

met pas de répondre pleinement à la saisine de Madame la Présidente du Conseil régional. En effet, cette situation ne lui a permis de réunir que trois de ses Commissions sur les six inscrites dans son règlement intérieur — le chargé d'études de la Commission FER n'ayant pris ses fonctions qu'au milieu de la semaine dernière. De plus, l'absence actuelle de direction au CESER a rendu impossible de coordonner la transversalité attendue des travaux des Commissions et d'assurer le continuum de la pensée de l'institution avec ses avis précédents.

Les Commissions qui ont pu pleinement travailler sur les documents du R.A.C.A. ont constaté avec satisfaction que ces documents sont explicites, avec une bonne présentation apportant de la transparence et elles soulignent leur clarté permettant une analyse plus fine.

Elles prennent acte que les documents sur lesquels ces Commissions ont travaillé, concernent l'activité de deux mandatures, ce qui rend délicat, à la fois le travail des services du Conseil régional et celui de leur analyse. En effet, le Conseil régional est passé de documents présentés en sept piliers à ceux structurés en trois axes.

En tout état de cause, les Commissions, ayant pu travailler, remercient les services du Conseil régional et les représentants des Directions générales adjointes pour leurs présentations du rapport d'activité 2021.

Cependant, les membres du CESER regrettent que, contrairement à ce qui se passait depuis des lustres, les auditions et rencontres avec les représentants du Conseil régional n'ont pu être réalisées que très tardivement, mettant à mal les possibilités de mieux appréhender les éléments des documents transmis. De même, ils regrettent que, au regard des objectifs de la mandature, affirmées dans les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional, ils n'ont pas eu la possibilité d'échanger avec les élus chargés des dossiers soumis pour avis.

En conséquence, ces derniers ne peuvent être que très parcellaires et imparfaits, ne reflétant pas une réflexion portée par l'entière de la Société civile organisée du CESER de La Réunion, ce que l'ensemble de ses membres regrettent fortement.

Les Commissions apprécient la transmission, plus en amont, des documents que ceux ayant concerné le budget primitif (B.P.) 2022. Aussi, elles remercient le Conseil régional pour cet effort et l'encouragent à poursuivre dans cette direction. Les Commissions apprécient également la présence d'indicateurs de réalisation dans le R.A. 2021.

Les Commissions souhaitent réaffirmer, en accord avec ce qu'elles ont souvent écrit, qu'il serait pertinent de les compléter par des indicateurs de suivi et d'impacts (quantitatifs et qualitatifs) pour avoir une meilleure transparence et vision à moyen et long termes des politiques mises en œuvre.

Enfin, les membres du CESER souhaitent réaffirmer trois points de vigilance :

Premièrement, au regard de la révision des dossiers importants qui s'annoncent (schéma d'aménagement régional - SAR, schéma régional de l'enseignement, des formations supérieures et de la recherche de La Réunion - SEFORRE 2017, schéma sur la formation professionnelle, schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation - S.R.D.É.I.I., etc.) la prise en considération de l'avis de ceux qui composent la démocratie participative (Conseils consultatifs, Conseils de développement et plus largement, la population) est d'importance au regard de l'actualité.

Deuxièmement, qu'il y a nécessité, comme l'Institution l'avait indiqué (en particulier lors de son avis concernant le projet de loi « Égalité réelle ») de mettre en place un budget de droit commun et un budget de convergence dans les trois axes adoptés par le Conseil régional.

Troisièmement, au regard des enjeux de résilience et des capacités d'effet de levier de la commande publique dans le développement socio-économique, il est important que l'animation de la convention Stratégie du bon achat (S.B.A.) signée par le Conseil régional soit engagée et évaluée, à l'instar des dynamiques menées par les Conseils régionaux de Bretagne et du Grand Est. De plus, bien qu'obligatoire depuis 2015, le Conseil régional ne s'est pas encore doté d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) permettant d'amplifier cette démarche d'ancrage territorial et d'achat responsable. Aussi, le CESER préconise un plein engagement de la Collectivité régionale dans la gouvernance du Haut conseil à la commande publique (H.C.C.P.) à côté de l'État, l'élaboration de son SPASER et la réaffirmation de son engagement dans une Stratégie du bon achat (S.B.A.) en lien avec le S.R.D.É.I.I. en cours de réécriture.

DEUXIÈME PARTIE
AVIS
DES COMMISSIONS



2.1. AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉGIONAL



La Commission « aménagement durable de l'espace régional » (ADER) prend acte des conséquences combinées de la crise sanitaire et du changement de mandature qui ont directement impacté le rapport d'activité et le compte administratif (R.A.C.A.) 2021. Ce contexte ne doit cependant pas faire oublier la nécessité de limiter, autant que faire se peut, les conséquences sur les objectifs annoncés, compte tenu des enjeux stratégiques majeurs que ces interventions représentent au regard de leurs aspects économiques, sociaux et environnementaux pour le futur du territoire réunionnais.

Politique de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements



La Commission constate un faible taux de réalisation au regard des objectifs fixés, tant sur le volet du logement social que sur les dispositifs d'amélioration des logements privés. Or, ces actions se révèlent essentielles compte tenu de l'état du mal logement à La Réunion. Ce dernier a été mis récemment en lumière par la Fondation Abbé Pierre : le logement est gage d'insertion sociale. La Commission, en accord avec les orientations de la mandature, préconise d'impulser rapidement une dynamique synonyme d'ambition et de la coordonner de façon partenariale avec les autres acteurs intervenant sur cette thématique, notamment le Département qui vient de s'engager à doubler son budget dans ce domaine.

Mobilité et transport

Concernant la **nouvelle route du littoral (NRL)**, la Commission prend note des contentieux actuellement en cours, ainsi que de la délivrance attendue des autorisations nécessaires à la mise en œuvre du raccordement à la Grande Chaloupe. Ce dernier, avec celui de l'entrée ouest de Saint-Denis devrait permettre la mise en service partielle de l'ouvrage rapidement. Pour ce qui est de la mise en œuvre des accords de Matignon 3, relatifs au financement du second tronçon en viaduc, option finalement retenue, elle s'inscrit dans les préconisations des avis du CESER¹ concernant la problématique de l'approvisionnement en matériaux.



La Commission, bien qu'ayant eu certaines réponses concernant la **nouvelle entrée ouest (NEO)** de Saint-Denis lors de ses auditions, s'interroge sur la potentielle désynchronisation qui pourrait résulter des choix finaux opérés. Elle considère que ce projet est tout aussi essentiel concernant les relations entre la partie Sud et Ouest et la partie Nord et Est de l'île. Sur ces points, la Commission souhaite, comme cela a été le cas précédemment, que soit privilégié un échange avec l' élu chargé de ces dossiers.



Par ailleurs, la Commission note avec satisfaction que le débat public dont le projet NEO a fait l'objet, a amené le Conseil régional à renouveler l'expérience dans le cadre des **États généraux de la mobilité**. Le recours à ce type d'outils participatifs et innovants s'inscrit dans une logique d'éducation populaire et permettra ainsi à l'ensemble des usagers de s'approprier les enjeux et les leviers d'une telle thématique. Dans cette optique, la Commission rappelle qu'elle a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de la Commission nationale du débat public (C.N.D.P.) en abordant les enjeux des mobilités, ainsi que l'organisation de ce type de consultation sur le territoire.

La Commission souhaite, de même, que lui soient communiqués, comme elle a déjà eu l'occasion de le demander, les résultats de la **première phase d'étude de faisabilité du Réseau régional de transport guidé (R.R.T.G.)**.

Sur la gratuité progressive des Cars jaunes, la Commission réitère ses réserves relatives à l'impact de la perte de recettes et à l'augmentation de la fréquentation du réseau occasionné. Elle demande à être destinataire des résultats de l'étude actuellement menée sur les conséquences de la mise en œuvre de ce dispositif.

La Commission rappelle par ailleurs que la réflexion sur les mobilités doit être faite de façon globale, notamment à travers l'articulation de **l'intermodalité de transports alternatifs**. L'objectif en étant que l'utilisateur bénéficie d'une alternative a minima aussi avantageuse, se traduisant par l'association de la facilité d'accès à ces types de transports, du confort dont il pourra bénéficier et de la fiabilité du temps de trajet réalisé.

1. « Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 », février 2016 ; « avis sur le rapport relatif au chantier de la NRL », octobre 2021 et le rapport « Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion », janvier 2021.

Aménagement

La Commission se félicite de la décision de mise en révision du **schéma d'aménagement régional (SAR)**. Ce document, très important pour le devenir de l'espace de vie des Réunionnais, devra faire évoluer sa portée pour s'inscrire dans une approche d'un ensemble territorial maîtrisé et cohérent.

Dans cette optique, ce document devra répondre à l'enjeu mis en avant par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience), qui intègre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols² relativement complexes à mettre en œuvre sur un territoire insulaire.

PRÉCONISATION N° 1

La Commission rappelle les préconisations du CESER dans l'avis « Un nouveau SAR pour répondre aux besoins » (novembre 2021), à savoir la nécessité de co-construire, en cohérence, avec tous les échelons du territoire, dans une coordination adaptée, renforcée par une contractualisation, à la fois pour chaque enjeu à décliner (déchets, transports et mobilités, eau, énergies, aménagement, habitat, etc.) et ce avec tous les échelons du territoire. L'objectif qui en découle est de tendre vers une logique et un accomplissement opérationnel, faisant passer le SAR d'une vision défensive à offensive.



Enfin et comme demandé dans ce même avis, la Commission salue la décision du Conseil régional d'associer le CESER au Comité d'élaboration du SAR (CÉSAR), quand bien même celui-ci n'y était pas tenu réglementairement.

Concernant la contribution au rééquilibrage harmonieux du territoire, la Commission note :

- Le fort taux de réalisation sur les volets de la construction de la ville réunionnaise,
- Et les efforts restant à réaliser sur le développement et la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais.



Elle renouvelle sa demande à ce que lui soit communiquée la thèse relative à l'aménagement des Hauts intitulée « L'altérité, un levier pour le développement local », susceptible de nourrir ses prochains travaux et réflexions.

2. Zéro artificialisation nette (ZAN), objectif du plan de biodiversité 2018 du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Biodiversité

La Commission prend acte de la prochaine installation d'une Agence régionale de la biodiversité (A.R.B.) amenée à apporter davantage de cohérence à travers une coordination d'actions en faveur de la biodiversité, un domaine qui souffrait jusqu'à présent d'une absence de mise en réseau.

Elle salue le travail partenarial mené de concert, notamment avec le CESER, dans le cadre des différents comités de pilotage. Elle insiste toutefois pour que cet organisme dispose de moyens lui permettant de mener à bien les missions dévolues.

PRÉCONISATION N° 2

La Commission suggère la création de formations dispensées localement dans l'optique de répondre aux futurs recrutements et besoins de l'organisme.

Déchets

La Commission prend acte de la relance des travaux d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (P.R.P.G.D.) et ce, en lien avec les différents Syndicats mixtes et Établissements publics de coopération intercommunale (É.P.C.I.) en charge des plans locaux de prévention et de gestion des déchets.



Elle réaffirme l'urgence de finaliser ce plan, compte tenu du contexte critique lié à la saturation des différents centres. Par ailleurs, la Commission préconise un rapprochement des centres de collecte vers les bassins de vie afin que la proximité et l'autosuffisance puissent répondre de manière proportionnée aux flux de déchets concernés.





Énergie

Sur le secteur de l'énergie, la Commission prend acte de la parution du décret concernant l'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (P.P.É.). Elle note le maintien du cap vers l'autonomie énergétique, les travaux et les orientations nouvelles pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables (En.R.) locales. Elle réaffirme ses réserves quant à la réalisation d'un tel objectif d'autonomie énergétique, qui dépend, en grande partie, de la nécessité d'adhésion d'une grande majorité des différents acteurs.

À ce titre, la Commission s'interroge sur une éventuelle remise en cause de la souveraineté du modèle économique réunionnais, compte tenu du projet de rachat d'Albioma, producteur d'énergies renouvelables à partir de la biomasse et premier fournisseur d'électricité sur l'île, conditionné à l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes et susceptible de remettre en cause les engagements pris pour l'avenir.

PRÉCONISATION N° 3

La Commission préconise enfin de professionnaliser les acteurs de la communication relative à la maîtrise de l'énergie, dans l'optique de mieux sensibiliser le public aux enjeux capitaux qui relèvent de cette thématique.

2.2. QUALITÉ DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ



Développement humain et solidaire (avis conjoint Q.C.S. et FER)

Les Commissions « qualité de la vie, culture et solidarité » (Q.C.S.) et « formation, emploi et recherche » (FER) avaient noté la volonté des élus du Conseil régional de faire du développement humain et solidaire la pierre angulaire de cette mandature. À cet égard, bien que comprenant le contexte lié à la crise du coronavirus et au redressement des comptes de la collectivité, elles restent sur l'expectative au vu de la diminution de l'ordre de 4,5 % en 2021 des crédits de paiement (C.P.) correspondant à cet axe.

Lors de leurs différents avis sur les documents budgétaires régionaux, les Commissions étaient « demanderesses d'une déclinaison des moyens que la collectivité décidera de se donner pour redonner toute sa place à l'éducation populaire comme soubassement des politiques d'égalité, d'émancipation et de responsabilisation des Réunionnais ». Elles regrettent que ce bilan d'activité et compte administratif (B.A.C.A.) 2021 ne permettent pas d'identifier les montants réels alloués à cette ambition. À ce titre, les Commissions rappellent que les acteurs, majoritairement associatifs, ne disposent pas de l'ingénierie technique et financière suffisante (préfinancement) pour répondre aux appels à projet comme l'illustre la faible consommation des fonds sociaux européens (F.S.E.) sur l'axe de l'inclusion sociale.





PRÉCONISATION N° 4

 Dès lors, les Commissions préconisent que soient mises en œuvre toutes les mesures de communication, d'accompagnement et de préfinancement permettant de soutenir les acteurs indispensables aux enjeux sociétaux de notre territoire. Elles proposent qu'à l'instar du pôle d'accompagnement proposé pour les entreprises dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER), un tel pôle soit créé pour le F.S.E.

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

Les Commissions Q.C.S. et FER constatent que les autorisations d'engagement et les autorisations de programme (A.E.A.P.), soit les fonds que le Conseil régional s'engage à injecter pour cette orientation, ont augmenté de 21,7 %, ce qui confirme le choix du Conseil régional de maximiser ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle qui est en effet un domaine où elle est « chef de file » tel que le précise la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).



Cependant, les Commissions regrettent la diminution de 3,2 % des C.P., soit les fonds réellement alloués en 2021, bien que le contexte de redressement des comptes et de perdurance de la crise sanitaire apporte des éléments d'explication concernant leur moindre utilisation.

Les Commissions prennent acte de l'assouplissement des critères concernant l'éligibilité permettant de solliciter le « ressourcement annuel » et de la volonté du Conseil régional de favoriser la réalisation des stages en entreprises directement à La Réunion pour les étudiants en mobilité, et ce dans une optique de facilitation de « se projeter sur "leur retour au pays", une fois les études terminées ».



PRÉCONISATION N° 5



Les Commissions préconisent la mise en place d'indicateurs de suivi, tant quantitatifs que qualitatifs, sur ce dispositif pour évaluer si ces efforts influent réellement sur le devenir des étudiants. Faire un bilan régulier des aides et mesurer leur impact réel par rapport à celui visé est un impératif pour optimiser l'utilisation des deniers publics.

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE (CHAPITRE 7 DE L'AXE 1 DANS LE R.A. 2021)

Les Commissions Q.C.S. et FER prennent acte d'une diminution des C.P. de 81,2 % entre le C.A. 2020 et le C.A. 2021 sur la thématique solidarité. Cela s'explique notamment par le fait que la crise sanitaire a occasionné des dépenses exceptionnelles en 2020 en termes d'acquisition de matériel médical. Au sortir de la crise sanitaire, les Commissions saluent l'intention affichée d'augmenter les engagements sur la thématique de la solidarité. Elles prennent également acte de la poursuite du financement des plateformes de soutien aux décrocheurs scolaires (P.S.A.D.). Concernant l'expérimentation des « Coachs en développement économique » portée par le Centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion (C.R.C.S.U.R.) au titre de la politique de la ville et cofinancée durant 3 ans par le Conseil régional, les Commissions ont bien pris note de la volonté exprimée en audition de réfléchir quant à la poursuite du dispositif. Elles resteront vigilantes pour éclairer les décisions qui seront prises relatives à la pérennisation de cette expérimentation en s'assurant qu'elles reposent bien sur une évaluation rigoureuse des résultats obtenus.



Le Conseil régional n'a pas maintenu sa politique de recrutement d'emplois verts en parcours emplois compétences (PEC) dans le domaine de la solidarité, préférant le rattacher à l'axe 3 sur le développement durable et la transition écologique. Bien que cette évolution soit compréhensible, les Commissions soulignent l'importance de ne pas banaliser le profil des publics cibles du dispositif PEC qui demeurent très marqués par la précarité et constituent, par conséquent, le groupe nécessitant un effort plus qu'important en matière d'accompagnement fort, ce qui peut légitimement être assuré par les acteurs de l'éducation populaire.

PRÉCONISATION N°6

À moyen terme, il conviendrait de s'assurer que la charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les Collectivités territoriales et le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) signée depuis près de 5 ans (21 décembre 2017) est bien mise en œuvre et que son évaluation est rendue effective et productrice de mesures d'amélioration concrètes.

PRÉCONISATION N°7

Un plan Marshall de l'éducation populaire est plus que nécessaire pour renforcer la cohésion sociale, l'émancipation et la responsabilisation de la population réunionnaise ce qui implique également une approche globale et harmonisée de l'aide à la parentalité. La transformation du dispositif des « cases à lire » en « centres de ressources » doit prendre en compte la dimension « éducation populaire » de l'effort de lutte contre l'illettrisme ainsi que l'aide à la parentalité et s'assurer que les acteurs qui agissent dans ce domaine de l'éducation populaire soient associés à cette évolution.



La mise en œuvre du plan de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme (3I.) qui est annoncé comme une priorité du Conseil régional paraît être très ralentie, sans doute dans l'attente de la finalisation de sa ré-écriture qui est prévue pour le deuxième semestre 2022.

Les Commissions saluent la décision annoncée durant les auditions de rattacher la lutte contre l'illettrisme à la Direction de la formation, ce qui devrait permettre de sécuriser la continuité des parcours pédagogiques entre la certification de connaissances et de compétences professionnelles (Cléa) et la remise en route d'une démarche de formation et d'insertion. Elles saluent également l'intention exprimée durant les auditions d'augmenter les moyens alloués au plan 3I. mais elles regrettent qu'entre la fin du dispositif des cases à lire et la généralisation du nouveau dispositif qui le remplacera en 2023, certains publics ne se verront pas proposer d'offres alternatives ce qui laisse entrevoir le risque d'une déperdition des acquis de ces derniers.

PRÉCONISATION N° 8

Les Commissions Q.C.S. et FER préconisent, qu'à l'instar des autres Régions de France, la collectivité territoriale initie la création d'un office public de la langue régionale de La Réunion afin de promouvoir le créole réunionnais et en favoriser l'enseignement. Cet office réunira tous les partenaires officiels ou associatifs de La Réunion et l'État, pour garantir un travail constructif. Il pourra en être aussi le Pôle d'information et de documentation dans les domaines de la langue et de la culture réunionnaise.

Enfin, les Commissions saluent l'engagement volontariste de la collectivité régionale dans le domaine de la lutte contre les discriminations et les violences, et l'égalité d'accès aux droits de citoyenneté.



Pour une excellence culturelle (avis de la Commission Q.C.S.)



La Commission Q.C.S. prend acte d'une légère diminution des C.P. de 3,8 % entre le C.A. 2020 et le C.A. 2021 qui contraste quelque peu avec l'intention de la nouvelle mandature de « placer la culture au cœur de son projet » mais peut se comprendre dans un contexte de restriction budgétaire et de crise sanitaire.

Par ailleurs, la Commission salue les efforts de la collectivité régionale de poursuivre le déploiement et l'amplification des dispositifs qui semblent avoir fait leurs preuves en matière de démocratisation de la culture, en particulier : le Guétali, le dispositif lycéens et apprentis au cinéma, l'accompagnement du développement de l'offre d'enseignement artistique. Ils vont dans le sens d'un effort permettant de mieux valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population.

PRÉCONISATION N°9

La Commission Q.C.S. préconise aussi, pour le prochain B.P., que le chiffrage des mesures soit indiqué, au-delà des tableaux, dans son corps de texte à côté de chaque intitulé, avec un comparatif entre les deux années précédentes et l'année en cours, de manière à rendre plus lisible et transparente l'évolution de l'allocation des fonds par projet. La définition d'indicateurs de suivi et d'impact reste, comme évoqué,

un enjeu majeur pour progresser sur la voie de la rigueur dans la gestion du budget régional. La Commission remercie le Conseil régional de s'être engagé dans cette voie qu'elle appelait de ses vœux depuis de nombreuses années et l'encourage à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue en termes de définition d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, les plus pertinents possibles.

Pour une excellence sportive

La Commission Q.C.S. prend acte d'une nette diminution des C.P. entre le C.A. 2020 et le C.A. 2021 (23,4 %). Elle constate, cependant, la volonté d'augmenter significativement les investissements telle que l'exprime l'augmentation de 304,4 % des A.E.A.P. entre le C.A. 2020 et le C.A. 2021. Elle sera donc vigilante sur le suivi de la concrétisation de cette intention.

La Commission rappelle que la focalisation sur le haut niveau ne devrait pas faire perdre de vue l'importance de soutenir la pratique sportive en amateur du maximum de Réunionnais et Réunionnaises, eu égard à l'enjeu que cela représente dans le domaine de la santé.



PRÉCONISATION N° 10

La Commission préconise, qu'à l'instar de la Région Occitanie, la collectivité régionale puisse prendre une part plus active dans la mise en œuvre du plan régional sport, santé, bien-être (P.R.S.S.B.E.) Réunion établi par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Les objectifs attendus au travers d'une telle démarche peuvent être notamment :

- Prévenir l'obésité et la sédentarité chez les enfants et les jeunes,
- Valoriser l'activité physique comme facteur de santé et de bien-être pour les publics en situation de précarité,
- Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes en situation de handicap ou des porteurs de pathologies chroniques,
- Lutter contre la dépendance et la perte d'autonomie.



Ainsi, ce plan, articulé avec le plan régional de la santé (P.R.S.) et le programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (P.R.N.D. 2020-2023), permettrait de définir des objectifs clairs en matière de sport et santé ainsi qu'une gouvernance adaptée d'autant que l'île dispose d'un potentiel très fort pour le développement d'activités physiques de toutes sortes.

PRÉCONISATION N° 11

La Commission préconise que la Conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.) se réunisse dans le courant de l'année 2022 avec la mise en place d'une Commission sport afin de mieux coordonner les diverses politiques publiques dans ce domaine mises en œuvre aux différents niveaux des différents pouvoirs publics du territoire.



Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation des logements

En dépit de l'effort du Conseil régional de mieux utiliser le fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) pour favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction

de logements sociaux et intermédiaires, les indicateurs révèlent un certain recul dans ce domaine. De fait, les C.P. ont diminué de 28 % entre les C.A. 2020 et 2021. Le nombre de logements réhabilités dans le parc locatif social est passé de 192 en 2020 à 35 en 2021. Comprenant que le Conseil régional est dans une phase de transition, la Commission veillera au respect des engagements pris en termes de réhabilitation et rénovation de logements.

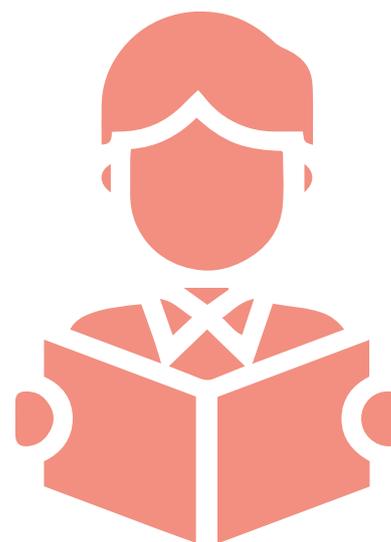


Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable

La Commission salue le recentrage de cette politique sur ce qui n'est pas pris en charge par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (L'ADOM) et qui aura permis une économie budgétaire de 1 200 000 € entre septembre et décembre 2021.



2.3. FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE



Une politique éducative ambitieuse

La Commission « formation, éducation et recherche » (FER) soutient l'idée d'une politique éducative ambitieuse de la part du Conseil régional de La Réunion, celle-ci se voulant en faveur de la réussite éducative et d'un parcours de formation accompagné. Elle approuve la pertinence de cette orientation en rappelant toutefois l'importance de répondre aux différents enjeux qui l'accompagnent.

La Commission salue les moyens mis en œuvre par le Conseil régional concernant le financement de projets. Néanmoins, elle se questionne quant au développement des séjours linguistiques dans les établissements scolaires. Les destinations en Europe étant le plus souvent privilégiées, il serait intéressant de favoriser la découverte pour les jeunes Réunionnais à d'autres cultures et pays, notamment ceux de la zone indopacifique (Afrique, Inde, Chine, Australie, etc.), facilitant ainsi leur connaissance de ces territoires et permettant de les ouvrir à d'autres perspectives.



Un environnement propice au travail et à la réussite



La Commission rappelle, que « la qualité de l'équipement, du bâti et du matériel disponibles sont le socle, non négociable de conditions d'enseignement qui permettent de favoriser les apprentissages et la qualité de la formation ». Aussi, ses membres s'interrogent sur les différentes étapes et échéances de la création de nouveaux lycées. Créations, qui pour la Commission doivent favoriser l'apparition de nouvelles filières, de permettre aux jeunes Réunionnais d'élargir leurs champs de compétences et de créer des possibilités nouvelles d'ouvrir d'autres champs d'actions pour La Réunion.

Réduire les inégalités scolaires et sociales

GARANTIR LA GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES ET LE CARTABLE NUMÉRIQUE

La Commission rappelle la nécessité d'avoir des points de vigilance relativement au numérique :

- Veiller à ce que les établissements soient eux-mêmes dotés en équipements et en connexion, comme cela est prévu dans la maquette *React-E.U.*³,
- Veiller à ce que cela ne crée pas de dépenses supplémentaires pour les familles,
- S'assurer de l'adhésion des équipes pédagogiques qui gardent la liberté de choix des manuels numériques ou non.



Autre point saillant de la faisabilité du cartable numérique : celui du dialogue avec les enseignants qui sont des acteurs de la réussite éducative et de la réduction des inégalités scolaires.

À cela s'ajoute son interrogation concernant le R.A.C.A. 2021, avec la prise en considération de la circulaire de janvier 2008 reconnaissant le port de cartables lourds par les adolescents au collège comme une question de santé publique. Aussi, ses membres souhaiteraient savoir si une concertation a été établie entre le Département et le Conseil régional sur la mise en place du cartable numérique.

PRÉCONISATION N° 12

La Commission préconise que la mise au numérique du matériel scolaire soit assortie d'une communication aux familles, aux équipes pédagogiques ainsi que d'un accompagnement, en lycée, afin de favoriser l'appropriation de cet outil.

3. Acronyme de *Recovery assistance for cohesion and the territories of Europe union* (traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne »).

Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche

La Commission rappelle que le développement des formations dans les filières adaptées aux besoins du territoire est un objectif important à atteindre.

Elle salue la volonté d'harmonisation des aides aux étudiants, objectif important pour donner plus de visibilité et de clarté sur ce à quoi ils peuvent prétendre.

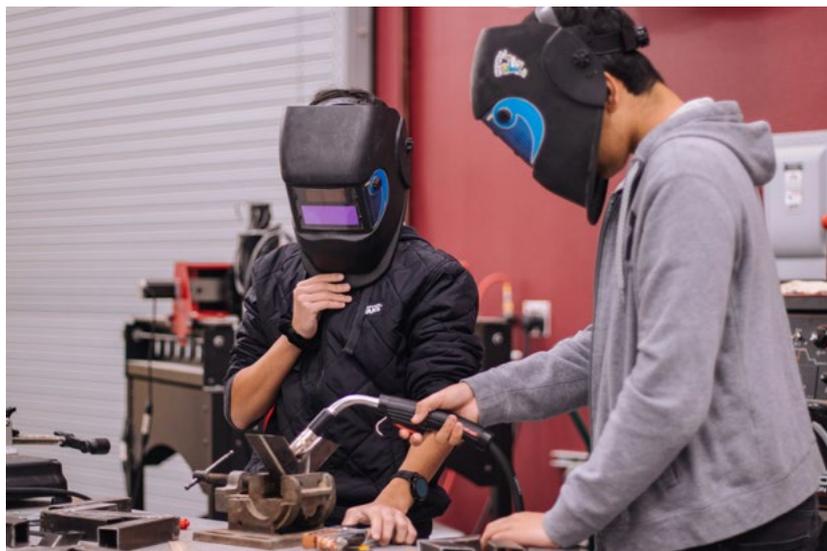
PRÉCONISATION N° 13

Face à une précarité bien réelle, il est important que le volume d'aide et le nombre de bénéficiaires puissent être revus à la hausse en mobilisant, au besoin, l'apport d'autres partenaires financiers.



Formation professionnelle

La Commission note avec satisfaction, d'une part, la relance du pacte réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC) en 2021 et, d'autre part, sa prolongation jusqu'en 2023 avec un abondement supplémentaire de l'État de 36 millions d'euros.



FORMATION EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILES

La Commission regrette que certains programmes engagés en 2021 ne pourront se réaliser qu'en 2022, ce d'autant plus qu'ils concernent les publics

fragiles les plus éloignés de la qualification :

- Acquisition de compétences numériques dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme et l'innumérisme (page 21 du R.A.C.A. 2021),
- Actions de formation de lutte contre l'illectronisme notamment au travers de la certification Cléa socle (page 48).

Les causes affichées de ces reports de mise en œuvre l'année suivante sont : « compte tenu des procédures relatives à la commande publique ».

La Commission a, à de nombreuses reprises, fait remarquer au Conseil régional, dans ses avis, que la procédure de commande publique dans le domaine de la formation professionnelle, était complètement inadaptée concernant la formation de publics fragiles. La principale conséquence négative en est l'impossibilité, dans ce cadre, d'offrir à ces publics des parcours sécurisés.

S'il restait à prouver que le Service d'intérêt économique général (SIEG) est indispensable dans la mise en œuvre des actions préparatoires (notamment les actions de lutte contre l'illectronisme, l'innumérisme et l'illectronisme), le rapport d'activité 2021 en apporte encore une fois la preuve aux membres de la Commission.

Ils constatent, par ailleurs, que, dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme (L.C.I.), l'effectif des publics est très faible, cet état de fait découlant sûrement d'une première expérience. Ils s'interrogent aussi sur la nécessaire complémentarité avec Pôle emploi dans ce domaine. En effet, les membres de la Commission notent que le R.A. ne mentionne pas globalement une coopération entre le Conseil régional et Pôle emploi dans la programmation et la mise en œuvre des actions de formation. De plus, ils constatent que la mise en place d'une conférence des financeurs à La Réunion reste un vœux pieu.

ACRONYMES ET SIGLES

A.E.A.P. : autorisations d'engagement et autorisations de programme	P.R.N.D. : programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète
A.P.P.N. : activités physiques de pleine nature	P.R.S. : plan régional de la santé
A.R.B. : Agence régionale de la biodiversité	P.R.P.G.D. : plan régional de prévention et de gestion des déchets
ADER : « aménagement durable de l'espace régional » (Commission du CESER Réunion)	P.R.S.S.B.Ê. : plan régional sport, santé, bien-être
B.A.C.A. : bilan d'activité et compte administratif	PRIC : pacte réunionnais d'investissement dans les compétences
CÉSAR : Comité d'élaboration du SAR	PEC : parcours emplois compétences
C.N.D.P. : Commission nationale du débat public	Q.C.S. : « qualité de la vie, culture et solidarité » (Commission du CESER Réunion)
C.R.C.S.U.R. : Centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion	R.R.T.G. : Réseau régional de transport guidé
C.P. : crédits de paiement	R.A.C.A. : rapport d'activité et compte administratif
C.T.A.P. : Conférence territoriale de l'action publique	S.B.A. : Stratégie du bon achat
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional	S.R.D.É.I.I. : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
Cléa : certificat de connaissances et de compétences professionnelles	SAR : schéma d'aménagement régional
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	SEFORRE : schéma régional de l'enseignement, des formations supérieures et de la recherche de La Réunion
É.P.C.I. : Établissements publics de coopération intercommunale	SIEG : Service d'intérêt économique général
É.P.S. : éducation physique et sportive	SPASER : schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
F.S.E. : fonds social européen	ZAN : zéro artificialisation nette
FEDER : fonds européen de développement régional	
FER : « formation, emploi et recherche » (Commission du CESER Réunion)	
FRAFU : fonds régional d'aménagement foncier et urbain	
H.C.C.P. : Haut conseil à la commande publique	
I.U.T. : Institut universitaire de technologie	
L'ADOM : L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité	
L.C.I. : lutte contre l'illettrisme	
MAR : Mouvement associatif de La Réunion	
N.R.L. : nouvelle route du littoral	
NEO : nouvelle entrée ouest	
NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République (loi)	
O.B. : orientations budgétaires	
P.P.É. : programmation pluriannuelle de l'énergie	

ANNEXE

Courrier de saisine



Sainte-Clotilde, le 10 JUIN 2022

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2022/6886

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
Mél : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2022/6886

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU MARDI 28 JUIN 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **mardi 28 juin 2022**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. **Rapport d'activité 2021**
2. **Compte de gestion de la Région Réunion pour l'exercice 2021**
3. **Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2021**
4. **Budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2021**
5. **Bilan 2021 de la gestion pluriannuelle AP – AE / CP**
6. **Budget 2022 - Projet de Budget Supplémentaire / Décision Modificative n°1**

Ces rapports vous sont transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Huguette BELLO

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mél : region.reunion@cr-reunion.fr

Directeur de la publication :

Dominique VIENNE.

Rédacteur, correcteur, graphiste et imprimeur :

CESER Île de La Réunion, juin 2022, version 1.2.

Photographes et / ou Illustrateurs

Unsplash : Charles ASSELIN (p. 1), Andrew STERLING-JZERY (p. 3 et 4),
Milivoj KUHAR (p. 7), Arthur PAL (p. 9), Antoine GIRET (p. 10),
Jonas DUCKER (p. 12), Geojango maps (p. 15), Gama films (p. 17), Daniel ELEDUT (p. 19),
Linkedin (p. 20), Jeswin THOMAS (p. 21, 22), Sara COTTLE (p. 23);
Pexels : Pixabay (p. 3, 6 et 19), Emmanuel IKWUEGBU (p. 11),
Alex GREEN (p. 13), Alexander SUHORUCOV (p. 14), Katerina HOLMES (p. 16);
CESER Réunion : Frédéric BUER (p. 8);
Wikimedia : Bernd REGNER (p. 18).

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook Linkedin Youtube



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE